

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Les demandes d'aide sont à réaliser **en ligne** sur le site internet agglo-seine-eure.fr en cliquant sur l'onglet « mes démarches en ligne ».

Il vous faudra par la suite remplir le formulaire « demande d'aide financière » dans la rubrique « développement durable ».

Les documents ci-dessous vous seront demandés :

- Une facture nominative acquittée,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB.

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Elles s'adressent aux habitants des communes suivantes : Acquigny, Alizay, Amfreville-sous-les-Monts, Amfreville-sur-Iton, Andé, Connelles, Crasville, Criquebeuf-sur-Seine, Gaillon, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, Le Bec-Thomas, La Haye-le-Comte, La Haye-Malherbe, La Harengère, La Saussaye, La Vacherie, Le Manoir, Le Mesnil- Jourdain, Les Damps, Léry, Le Vaudreuil, Louviers, Mandeville, Martot, Pinterville, Pîtres, Pont-de-l'Arche, Porte-de-Seine, Poses, Quatremare, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier-des-Bois, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Surtauville, Surville, Terres de Bord, Val-de-Reuil, Vironvay, Vraiville.

Hôtel d'Agglomération

1, place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex

Tél. : 02 32 50 85 50
agglo@seine-eure.com

agglo-seine-eure.fr



Un pas de plus pour le développement durable !

Traitement des déchets de jardin | compost |
mulching | **Des subventions existent**

seine
eure
agglo



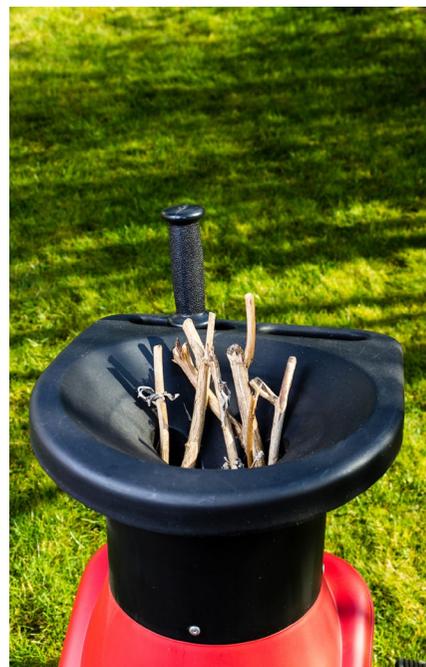


Des solutions existent pour gérer durablement les déchets végétaux et organiques. L'Agglo Seine-Eure aide les habitants en subventionnant plusieurs dispositifs.

→ Quelques idées pour réduire vos biodéchets :

La solution broyage

Broyer ses déchets végétaux permet d'en réduire le volume. Tiges et fleurs sèches des plantes vivaces, rameaux d'arbustes et de rosiers et déchets issus de la taille des haies et de l'élagage des arbres peuvent être broyés. **Le broyat peut être utilisé en paillage ou intégré au compost.**



L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de* :

- 30 % du prix d'achat d'un broyeur à végétaux, dans la limite de 100 €,
- 50 % du montant de la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite d'une journée.

La solution compostage

Le compost constitue un **engrais naturel**, gratuit et de qualité, dont on connaît la composition, qui remplace le terreau industriel du commerce. Gérer soi-même ses déchets organiques a aussi plusieurs avantages :

→ **Écologique** : composter chez soi limite les quantités de déchets à transporter et à traiter.

→ **Économique** : la diminution des déchets organiques réduit le volume des déchets collectés par la collectivité. Cela permet une baisse des coûts de transport et de traitement et donc de la facture pour les habitants du territoire.

L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de :

- 80 % du prix d'achat d'un composteur, dans la limite de 70 € par foyer.



La solution lombricomposteur

Le fait d'habiter en appartement n'est pas un frein au compostage domestique. La décomposition des matières organiques peut se faire à la maison, dans un lombricomposteur. Des **vers décomposeurs**, principalement de la famille des Eisenia, ingurgitent en une journée la moitié de leur poids, le tout sans odeur !

L'Agglo Seine-Eure participe financièrement à hauteur de :

- 80% du prix d'achat d'un lombricomposteur, dans la limite de 70€ par foyer.